



Fédération Française
Mutuelle Santé Citoyenne

Il n'y a pas de fumée sans feu

Depuis novembre dernier des bruits circulent, le gouvernement serait en recherche de pistes pour combler le budget de la sécurité sociale à hauteur de 6 milliards. Preuve que le feu couve des pistes avaient déjà été identifiées comme la suppression des dispositifs médicaux (ex : les machines luttant contre l'apnée du sommeil) au titre de l'ALD.

L'exécutif a décidé de se pencher sur ces maladies chroniques prises en charge au titre de l'ALD. Celles-ci ne cessent d'augmenter, conséquence du vieillissement de la population et des progrès de la médecine. L'augmentation de l'espérance de vie des personnes atteintes entraîne l'augmentation du nombre des bénéficiaires d'ALD, tout comme leur poids dans la structure des dépenses de santé. La dépense concernant l'ALD représente près de 66 % de l'ensemble des dépenses de santé (en 2020).

Près de 12 millions de français bénéficiaient en 2022 de la reconnaissance d'une affection longue durée par l'Assurance Maladie, atteints d'une maladie grave, longue et coûteuse à soigner leur garantissant une prise en charge à 100 % des dépenses de soins par la Sécurité sociale (dans la limite des plafonds de remboursement, hors dépassements d'honoraires, franchises médicales, etc.). On y dénombre le diabète, les cancers, les affections psychiatriques ou les problèmes d'insuffisance cardiaque.

Ce dispositif a déjà été modifié en 2011, excluant l'hypertension artérielle de la liste des ALD, qui compte encore aujourd'hui une trentaine d'affections.

L'Assurance Maladie pourrait réduire le coût de la prise en charge des maladies chroniques sans que les patients soient forcément moins bien remboursés, si les mutuelles prennent le relais. Argument déjà utilisé en fin d'année en transférant aux assureurs santé, une part plus importante des dépenses de santé dentaires

Nous risquons donc directement ou indirectement d'être encore une fois sollicités, soit en supportant un plus fort risque à charge, soit en voyant une nouvelle fois nos cotisations de complémentaire santé s'envoler.

Technocratie et santé n'ont jamais fait bon ménage...

A nous de reprendre en main le pilotage de notre santé : encore une fois je réaffirme que l'on peut mieux faire sans que nous ne soyons obligés de remettre la main au pot : les régimes complémentaires pour nombre d'entre eux peuvent encore faire des économies sur leurs frais de gestion et de commercialisation, l'état peut revenir à une taxation qui a subit une augmentation de plus de 730% en 20 ans et nous (charité bien ordonnée ...) il est urgent que nous soyons économes dans l'utilisation de nos régimes complémentaires, consommons « réfléchi », pour exemple ce n'est pas parce que un équipement optique est pris en charge tous les deux ans que nous en avons nécessairement besoin ; rappelons nous que dans le fameux 100% santé la part prise en charge par la sécurité sociale correspondant à 0,09€ le reste est financé par nos cotisations de mutuelle !

ENSEMBLE PRESERVONS NOTRE PLUS GRAND BIEN QU'EST LA SANTE